



Conseil économique et social

Distr. générale
28 novembre 2017
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-sixième session

31 janvier-7 février 2018

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous

Déclaration présentée par Global NeuroCare, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Introduction

Global NeuroCare, organisation à but non lucratif dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social s'associe pleinement à la cinquante-sixième session de la Commission du développement social et appuie sans réserve les stratégies d'élimination de la pauvreté visant à parvenir à un développement durable pour tous, en promouvant la bonne santé et le bien-être par la prévention et le traitement des maladies non transmissibles, contribuant ainsi à l'objectif n° 3 et à la cible 3.4 associés au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([A/RES/70/1](#), ci-après « le Programme 2030 »). Ce faisant, elle réduit la pauvreté sous toutes ses formes, conformément à l'objectif de développement durable no 1, et contribue à un progrès économique, social et culturel durable.

Contexte

Global NeuroCare, qui continue de poursuivre l'ambition de garantir l'égalité en matière d'accès à des services des neurologie à l'échelle mondiale, œuvre à la mise en place de services de neurologie viables dans les régions en développement, une aspiration réaffirmée par l'objectif de développement durable n° 3 et consacrée sans réserve par le paragraphe 7 du Programme 2030, relatif à l'accès équitable et universel aux soins de santé.

Objet

La présente déclaration contient des recommandations spécifiques visant à améliorer les services de santé dans les régions aux ressources limitées en vue d'éliminer plus rapidement la pauvreté.

Constatations

Il faut adopter une démarche viable, coordonnée, intégrée, intersectorielle et multidisciplinaire pour atteindre l'objectif de développement durable n° 1 (Éliminer la pauvreté).

Cependant, la pauvreté et la mauvaise santé sont intimement liées et se renforcent mutuellement. En effet, la mauvaise santé joue un rôle déterminant dans la pauvreté, car elle entraîne une perte de productivité et de revenu ainsi que des dépenses médicales permanentes, et la pauvreté a des incidences néfastes sur la santé, liées aux mauvaises conditions d'hygiène, à la malnutrition et au manque d'accès à l'eau potable, aux soins élémentaires et à la prévention, ce qui provoque de graves dégâts économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le succès de toute stratégie visant à réduire la pauvreté doit par conséquent se baser sur la réduction des inégalités en matière de soins de santé, dans l'optique de promouvoir la santé et le bien-être, conformément à l'objectif de développement durable n° 3.

Si les inégalités en matière de soins de santé s'expliquent par une multitude de facteurs, dont certains sont propres à des régions ou des contextes particuliers

influencés par les idéologies et les valeurs locales, le manque d'accès aux services de santé, en raison duquel des millions de personnes souffrant de maladies non transmissibles ne reçoivent pas de soins et tombent ainsi dans la pauvreté, ce qui freine le développement, est un problème sous-jacent commun à tous les pays [Organisation mondiale de la Santé (OMS), Les inégalités en matière de santé et leurs causes, 2017, et Rapport sur la situation mondiale des maladies non transmissibles, 2011].

C'est pourquoi la cible 3.4 des objectifs de développement durable vise à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles.

Les troubles neurologiques (accident vasculaire cérébral, épilepsie, démence) soulèvent des inquiétudes particulières, car ils présentent un taux de morbidité extrêmement élevé et entraînent des troubles cognitifs et des lésions physiques chez des millions de personnes, ce qui les empêche de s'épanouir pleinement, les prive de revenus et de possibilités et les rend vulnérables et marginalisées, tout en induisant des besoins médicaux et sociaux considérables ([E/CN.5/2017/NGO/19](#)).

Ces troubles, dont la prévalence augmente de façon disproportionnée dans les pays en développement, frappent durement les pauvres et constituent la plus grande menace pesant sur la santé publique mondiale [OMS, Neurological Disorders : public health challenges, 2006 (en anglais uniquement)].

Pour parvenir à une réduction tangible de la pauvreté, il faut sensiblement améliorer l'accès à des services de neurologie viables. La question qui subsiste est de savoir par où commencer et comment progresser sur la voie de cet objectif transversal.

Selon le Programme 2030, ce sont les plus défavorisés qu'il convient d'aider en premier. Il faut donc accorder la priorité aux pays les moins avancés, et plus particulièrement à ceux de l'Afrique subsaharienne. Cette région, qui se heurte à de grandes difficultés, doit en effet faire l'objet d'une attention particulière (voir les paragraphes 22, 23 et 56 du Programme 2030) afin que chaque personne jouisse du meilleur état de santé possible (OMS, Aide-mémoire no 323, 2015).

Au sein de l'Afrique subsaharienne, il convient de mettre en avant l'Éthiopie, qui est le pays présentant le plus grand potentiel de progrès en matière de soins de santé grâce à un programme de formation en neurologie robuste et autonome mis en place à la Faculté des sciences de la santé de l'Université d'Addis-Abeba, lequel acquiert une bonne renommée et connaît un essor marqué.

Global NeuroCare considère les programmes particulièrement fructueux tels que celui-ci comme le meilleur moyen d'améliorer l'accès aux soins de santé tout en réduisant la pauvreté. Depuis 2006, 30 neurologues ont obtenu leur diplôme grâce à ce programme, auquel participe un nombre grandissant de médecins. Ces neurologues soignent des milliers de patients et, surtout, contribuent activement au renforcement des capacités en enseignant aux étudiants en médecine ainsi qu'aux médecins résidents et généralistes le traitement des troubles neurologiques courants. En outre, ils forment des médecins d'autres pays africains, prenant ainsi les devants dans la mise en place d'un modèle novateur de coopération Sud-Sud qui profite à l'ensemble de l'Afrique subsaharienne (voir la cible 17.9 associée aux objectifs de développement durable).

Global NeuroCare réitère la position fermement exprimée dans ses précédentes déclarations ([E/2016/NGO/53](#) et [E/CN.5/2017/NGO/19](#)) selon laquelle le programme de formation des médecins résidents du Département de neurologie de l'Université

d'Addis-Abeba vise, tout comme les programmes similaires menés dans d'autres régions, à améliorer le recrutement, la formation et le maintien en poste du personnel médical local. En outre, ce programme, qui contribue à la réalisation de la cible 3 c) associée aux objectifs de développement durable, s'appuie sur l'article II o) de la Constitution de l'OMS et demeure crucial en vue de continuer de renforcer les services de neurologie en Afrique subsaharienne, où l'on ne dénombre qu'un seul neurologue pour 3 à 5 millions de personnes, soit bien moins que le ratio d'un neurologue pour 100 000 personnes recommandé par l'OMS.

La coopération et l'appui de la communauté internationale, pourtant indispensables pour renforcer ces mécanismes de formation et ainsi accomplir des progrès [voir l'article II j) de la Constitution de l'OMS], sont entravés par le fait que, dans le cadre de leurs programmes de santé mondiale, les pays de l'hémisphère Nord organisent des missions médicales à court terme servant leurs propres intérêts et ne présentant aucun avantage concret pour les pays hôtes, ce qui fait obstacle à l'amélioration des soins de santé dans les régions qui en ont le plus besoin.

Global NeuroCare, réaffirmant la préoccupation exprimée dans ses précédentes déclarations ([E/2016/NGO/53](#), [E/CN.5/2017/NGO/19](#) et [E/2017/NGO/16](#)), recommande que l'on mette en place des partenariats fondés sur la collaboration et l'éthique et que l'on protège les populations vulnérables par essence, afin que l'aide internationale permette d'accroître le nombre de neurologues à même de se répartir le double fardeau que représentent les maladies transmissibles, qui continuent de se propager, et les maladies non transmissibles, qui sont de plus en plus fréquentes [voir les cibles 3.3 et 3.4 et 3 c) associées aux objectifs de développement durable].

Cependant, ce renforcement de l'offre en services de neurologie doit aller de pair avec une amélioration de la qualité. En effet, lorsque les soins sont fournis dans des conditions dangereuses et de façon contradictoire, fragmentée voire incorrecte, cela entraîne un gaspillage de ressources précieuses et des dégâts tangibles, réduisant ainsi à néant les avantages liés à l'amélioration de l'accès.

Le meilleur moyen d'améliorer la qualité est de créer un centre d'excellence en neurosciences inspiré du programme robuste mené en Éthiopie, ce qui garantira son succès, et tenant compte des valeurs sociales, culturelles, politiques et institutionnelles inhérentes à ce pays qui accueille la capitale diplomatique de l'Afrique, ce qui favorisera sa mise en place dans d'autres régions du continent.

Un tel centre dispenserait un traitement neurologique complet, multidisciplinaire et fondé sur une approche factuelle et assurerait, du moment du diagnostic à celui où le patient quitte l'hôpital, une bonne coordination entre les soins primaires, secondaires et tertiaires, améliorant ainsi les résultats obtenus et la qualité globale des services fournis aux patients et contribuant à la formation d'un nombre toujours grandissant de médecins et au resserrement des liens entre la recherche et le traitement clinique, ce qui lui permettrait d'étendre ses activités de renforcement des capacités à l'Afrique subsaharienne et donc de consolider une coopération Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire qui présenterait de nombreux avantages transversaux, tels qu'une réduction de la pauvreté par le traitement des maladies non-transmissibles.

En résumé, pour réduire la pauvreté, il faut améliorer l'accès à des services de neurologie de qualité en Afrique subsaharienne par la création d'un centre d'excellence.

Recommandations

Sur la base des faits, des problèmes et des objectifs exposés ci-dessus, Global NeuroCare appelle la Commission du développement social à demander instamment aux États Membres :

- De réaffirmer que les maladies non transmissibles, et plus particulièrement les troubles neurologiques, jouent un rôle déterminant dans la pauvreté ;
- De convenir qu'on ne saurait appliquer une stratégie pour la réduction de la pauvreté avec succès sans une amélioration de l'accès aux soins de santé des personnes souffrant de troubles neurologiques ;
- D'œuvrer à l'amélioration des soins de santé en aidant le Département de neurologie de l'Université d'Addis-Abeba à recruter, à former et à maintenir en poste davantage de médecins en Afrique subsaharienne, conformément à la cible 3 c) associée aux objectifs de développement durable ;
- D'appliquer nos recommandations précédentes tendant à la mise en place de partenariats fondés sur la collaboration et l'éthique afin de protéger les populations vulnérables par essence tout en augmentant le nombre de médecins ;
- De s'employer à accroître l'offre de soins mais aussi leur qualité et d'accorder la priorité à l'application d'un programme de développement assorti d'objectifs, de cibles et d'indicateurs spécifiques en vue de créer un centre d'excellence ;
- De désigner Addis-Abeba en tant que siège du premier centre d'excellence africain et de fonder ce centre sur son programme de formation en neurologie, qui jouit d'une bonne renommée ;
- De déclarer qu'en appliquant ces recommandations, les États Membres, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les collectivités locales pourront rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la mauvaise santé grâce à une démarche intégrée, viable, multidisciplinaire et intersectorielle tenant compte des liens étroits qui existent entre les objectifs de développement durable n^{os} 1 et 3 ([E/CN.5/2017/NGO/19](#)), ce qui leur permettra d'éliminer la pauvreté, de renforcer la sécurité sanitaire à l'échelle mondiale, de mettre fin aux pratiques préjudiciables, de stimuler la croissance économique et d'encourager la recherche scientifique (voir les objectifs et cibles de développement durable n^{os} 1, 3 d), 5.3, 8 et 9.5).

Global NeuroCare demande à la Commission du développement social, au Conseil économique et social et au Conseil des droits de l'homme de soumettre conjointement les présentes recommandations à l'Assemblée générale, afin qu'elle les approuve par une résolution et affirme ainsi que la prévention et le traitement des maladies non transmissibles en Afrique subsaharienne est un outil indispensable en vue de réduire la pauvreté.